

MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

2017-07-03

PROCÈS-VERBAL DU 3 JUILLET 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal d'Albanel tenue à la salle du conseil, située au 160, rue Principale à Albanel, le lundi 3 juillet 2017 à 19 h 30, sous la présidence de madame Francine Chiasson, mairesse.

Sont présents : Mmes Édith Pouliot, conseillère
Isabelle Thibeault, conseillère
Nicole Pelchat, conseillère
MM. Stéphane Bonneau, conseiller
Dave Plourde, conseiller

Est absente : Mme Liane Proulx, conseillère

Les membres présents forment un quorum.

La séance est ouverte à 19 h 30 par madame Francine Chiasson, mairesse.

Monsieur Réjean Hudon fait fonction de secrétaire-trésorier.

Madame la mairesse souhaite la bienvenue et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- 1.** Mot de bienvenue et ouverture de la séance
- 2.** Adoption de l'ordre du jour
- 3.** Exemption de lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 juin 2017 et de la séance extraordinaire du 26 juin 2017
- 4.** Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 juin 2017 et de la séance extraordinaire du 26 juin 2017
- 5. ADMINISTRATION**
 - 5.1** Acceptation de la liste des comptes de juin 2017
 - 5.2** Rapport des revenus de juin 2017
 - 5.3** MAMOT – Programmation des travaux dans le cadre du Programme de taxes sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018)
- 6. TRANSPORTS**
 - 6.1** Groupe MSH – Proposition de services pour la réfection de ponceau
 - 6.2** Lampe de rue – Demande d'installation
- 7. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 7.1** RMR – Protocole d'entente pour le service de conteneurs de chasse pour 2017

8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 8.1** Rapport de l'inspecteur en bâtiment
- 8.2** CPTAQ – Demande d'autorisation de 9218-2625 Québec inc.
- 8.3** Dérogation mineure – Demande de M. Simon Paré
- 8.4** Dérogation mineure – Demande de Gestion A. St-Pierre (2004) inc.
- 8.5** Offre d'achat de Gestion A. St-Pierre (2004) inc. pour un terrain situé sur la rue du Foyer
- 8.6** MSH – Mandat pour la réalisation de plans et devis rue Industrielle
- 8.7** Avis de motion – Adoption du règlement d'amendement n° 17-228
- 8.8** Avis de motion – Adoption du règlement d'amendement n° 17-229
- 8.9** Adoption du projet de Règlement d'amendement n° 17-228 modifiant le Plan d'urbanisme n° 11-157 et ses amendements
- 8.10** Adoption du projet de Règlement d'amendement n° 17-229 modifiant le Règlement de zonage n° 11-158 et ses amendements

9. LOISIRS ET CULTURE

- 9.1** Centre communautaire – Autorisation d'appel d'offres pour la réfection de la toiture

10. DONS ET SUBVENTIONS

- 10.1** Festival de la gourgane – Subvention pour l'achat d'un conteneur réfrigéré
- 10.2** Comité Culture pour tous de Girardville – Demande de commandite
- 10.3** Centraide – Demande de contribution corporative 2017

11. RÉOLUTIONS

- 11.1** Les entreprises MB St-Félicien inc. – Autorisation de paiement pour la réparation de la génératrice de la station de production d'eau potable
- 11.2** Adoption du Règlement numéro 17-227 concernant la prévention des incendies

12. FORMATIONS

13. INFORMATION

- 13.1** MRC de Maria-Chapdelaine – Transmission du projet de Règlement numéro 17-411 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maria-Chapdelaine ainsi que le document complémentaire concernant l'élevage d'animaux dans les milieux habités

14. INVITATIONS

15. CORRESPONDANCE

- 15.1** Remerciements
- 15.2** Bordure au coin des rues Coteau-Marcil et Claude
- 15.3** Problème d'eau obstruant le 3^e Rang

16. AUTRES SUJETS

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

17-172

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte l'ordre du jour tel que présenté en laissant l'ordre du jour ouvert à d'autres sujets.

QUE le conseil retire l'article 8.7 de l'ordre du jour concernant l'offre d'achat de Mme Chantale Savard pour un terrain situé sur la rue Tremblay.

17-173

3. EXEMPTION DE LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2017 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUIN 2017

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 juin 2017 et de la séance extraordinaire du 26 juin 2017;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil en ont pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QU'il y ait exemption de lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 juin 2017 et de la séance extraordinaire du 26 juin 2017.

17-174

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2017 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUIN 2017

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 juin 2017 et de la séance extraordinaire du 26 juin 2017 comme présentés aux membres du conseil.

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR DÉPENSES PROJÉTÉES

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, d'une somme de **243 968,01 \$**, ci-après décrites sont projetées par le conseil.

Réjean Hudon, directeur général

5. ADMINISTRATION

17-175

5.1 ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES DE JUIN 2017

IL EST PROPOSÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel approuve les listes des comptes payés et des comptes à payer pour le mois de juin 2017 telles que décrites ci-dessous :

Comptes à payer	86 669,13 \$
Comptes payés	113 775,92 \$
Salaires nets et REER de juin 2017	43 522,96 \$
Total :	243 968,01 \$

5.2 RAPPORT DES REVENUS DE JUIN 2017

Le rapport des revenus pour le mois de juin 2017, d'une somme de **58 820,46 \$**, est déposé au conseil municipal d'Albanel par le directeur général.

17-176

5.3 MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMOT) – PROGRAMMATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE TAXES SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ 2014-2018)

ATTENDU QUE les investissements à réaliser dans le cadre du Programme de la TECQ 2014-2018 sont de 1 265 572 \$;

ATTENDU QUE la contribution de la municipalité est de 320 460 \$, soit un investissement de 28 \$ par habitant sur une base de 2 289 habitants chaque année;

ATTENDU QUE pour bénéficier de la contribution de 945 112 \$ du gouvernement, la Municipalité doit déposer une programmation des travaux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel approuve le contenu et autorise l'envoi à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation des travaux du 3 juillet 2017 et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la Municipalité s'engage à informer la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

QUE les investissements prioritaires se définissent comme suit :

Travaux priorité 1.....	135 000 \$
Travaux priorité 2.....	76 590 \$
Travaux priorité 3.....	733 522 \$

6. TRANSPORTS

17-177

6.1 GROUPE MSH – PROPOSITION DE SERVICES POUR LA RÉFECTION DE PONCEAU

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder à la réfection d'un ponceau situé au Parc Pagé;

ATTENDU QUE toute réfection de ponceau exige un plan d'ingénieur;

ATTENDU QUE le ponceau devant être réparé au Parc Pagé est situé dans un fossé appartenant au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accorde le mandat à l'entreprise Groupe MSH afin de procéder à la conception des plans et devis pour la réfection de ponceau selon les conditions énoncées dans la proposition de services pour une somme de 3 500 \$, plus les taxes applicables.

17-178

6.2 LAMPE DE RUE – DEMANDE D'INSTALLATION

ATTENDU QUE notre parc agroforestier est doté de deux sorties, une sur la rue Auguste-Néron et l'autre au 3^e Rang;

ATTENDU QUE deux entreprises sont implantées à chacune des sorties dudit parc et qu'une seule lampe de rue est installée à l'intersection de la rue Auguste-Néron et de la route 169;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise l'installation d'une lampe de rue au coin de la route 169 et du 3^e Rang.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

17-179

7.1 RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (RMR) – PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LE SERVICE DE CONTENEURS DE CHASSE POUR 2017

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le directeur général à signer le Protocole d'entente pour le service de conteneurs de chasse 2017 avec la Régie des matières résiduelles.

8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT DE JUIN 2017

Le rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois de juin fait état de :

Un permis de construction (commercial).....	650 000 \$
Quatre permis de construction (autre).....	48 000 \$
Treize permis de rénovation.....	51 255 \$
Un permis d'installations septiques	
Deux demandes de dérogations mineures	
Quatre recherches pour certificat de localisation	

17-180

8.2 COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – DEMANDE D'AUTORISATION DE 9218-2625 QUÉBEC INC.

ATTENDU QU'une demande est adressée à la CPTAQ par l'entreprise 9218-2625 Québec inc., afin d'obtenir l'autorisation d'aliénation et de lotissement d'une partie du lot 5 156 692 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le rapport de notre inspecteur en bâtiment indique que la demande est conforme à la réglementation de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel appui la demande de l'entreprise 9218-2625 Québec inc., afin qu'elle obtienne l'autorisation d'aliénation et de lotissement d'une partie du lot 5 156 692 du cadastre du Québec.

17-181

8.3 DÉROGATION MINEURE – DEMANDE DE MONSIEUR SIMON PARÉ

ATTENDU QUE monsieur Simon Paré adresse une demande de dérogation mineure pour sa résidence située au 3085 de la rue du Parc Pagé;

ATTENDU QUE la résidence est implantée à 3,28 mètres de la ligne avant alors que notre Règlement de zonage numéro 11-158 exige une marge avant de 4,50 mètres;

ATTENDU QUE ces non-conformités n'ont aucune incidence sur le voisinage;

À CES CAUSES,

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accepte la dérogation mineure de monsieur Simon Paré et autorise que la résidence de monsieur Paré demeure implantée à 3,28 mètres de la ligne avant alors que notre Règlement de zonage numéro 11-158 exige une marge avant de 4,50 mètres.

17-182

8.4 DÉROGATION MINEURE – DEMANDE DE GESTION A. ST-PIERRE (2004) INC.

ATTENDU QUE Gestion A. St-Pierre (2004) inc. adresse une demande de dérogation mineure pour une future propriété située au 227, rue du Foyer à Albanel;

ATTENDU QUE le futur bâtiment aura une hauteur maximale de 11 mètres alors que notre Règlement de zonage numéro 11-158 exige une hauteur maximale de 9 mètres en zone C11;

ATTENDU QUE ces non-conformités n'ont aucune incidence sur le voisinage;

À CES CAUSES,

IL EST PROPOSÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accepte la dérogation mineure de Gestion A. St-Pierre (2004) inc. et autorise une hauteur maximale de 11 mètres au futur bâtiment alors que notre Règlement de zonage numéro 11-158 exige une hauteur maximale de 9 mètres en zone C11.

17-183

8.5 OFFRE D'ACHAT DE GESTION A. ST-PIERRE (2004) INC. POUR UN TERRAIN SITUÉ SUR LA RUE DU FOYER

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accepte l'offre d'achat de Gestion A. St-Pierre (2004) inc. pour un terrain situé dans la municipalité d'Albanel, sur la rue du Foyer, connu et désigné comme étant le lot 5 722 702 du cadastre du Québec, de forme irrégulière, et ayant une superficie de 2 478 mètres carrés.

QUE le prix de vente de l'immeuble soit établi à 8,07 \$ le mètre carré (0,75 \$ le pied carré), sans bâtisse dessus érigée, soit une somme de 20 004,75 \$ plus taxes, soit : T.P.S. (5 %) 1 000,24 \$, T.V.Q. (9,975 %) 1 995,47 \$, pour un montant total de 23 000,46 \$ payable comptant lors de la signature du contrat notarié de vente à intervenir après acceptation de cette offre par la Municipalité, dans les 90 jours prochains.

QUE madame Francine Chiasson, mairesse, et monsieur Réjean Hudon, directeur général, soient autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et en donner quittance.

17-184

8.6 GROUPE MSH – MANDAT POUR LA RÉALISATION DE PLANS ET DEVIS RUE INDUSTRIELLE

ATTENDU QUE la Municipalité désire procéder à des travaux de prolongement de la rue Industrielle Nord dont une partie débouchant sur la 5^e Avenue;

ATTENDU QUE, pour ce faire, la Municipalité a fait appel au Groupe MSH afin de préparer les plans et devis des travaux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accorde un mandat à l'entreprise Groupe MSH afin de procéder à la production de plans et devis concernant les travaux sur la rue Industrielle au coût de 7 500 \$, plus les taxes applicables.

8.7 AVIS DE MOTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT D'AMENDEMENT N° 17-228

Un avis de motion est, par la présente, donné par Dave Plourde, conseiller, à savoir que, lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, il proposera l'adoption du Règlement d'amendement n° 17-228, **avec absence de lecture**, modifiant le Plan d'urbanisme n° 11-157 et ses amendements.

8.8 AVIS DE MOTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT D’AMENDEMENT N° 17-229

Un avis de motion est, par la présente, donné par Édith Pouliot, conseillère, à savoir que, lors d’une prochaine assemblée de ce conseil, elle proposera l’adoption du Règlement d’amendement n° 17-229, **avec absence de lecture**, modifiant le Règlement de zonage n° 11-158 et ses amendements.

17-185

8.9 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT D’AMENDEMENT N° 17-228 MODIFIANT LE PLAN D’URBANISME N° 11-157 ET SES AMENDEMENTS

ATTENDU QUE la Municipalité d’Albanel est régie par le *Code municipal* et la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme (LAU);

ATTENDU QUE le plan d’urbanisme de la municipalité d’Albanel est entré en vigueur le 28 septembre 2011;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité d’Albanel a le pouvoir, en vertu des articles 79.20 et suivants de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme (c. A-19.1), d’amender son plan d’urbanisme;

ATTENDU QUE le conseil municipal a jugé bon de mettre à jour certaines dispositions de son plan d’urbanisme à la suite de l’entrée en vigueur du règlement 16-406 modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 15-379 de la MRC de Maria-Chapdelaine mettant en œuvre la décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant cinq îlots déstructurés, dont un îlot déstructuré se situant sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QU’un avis de motion a été donné conformément à la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme (c. A-19.1);

ATTENDU QU’en vertu de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme (c. A-19.1), une consultation publique portant sur le projet de règlement sera tenue;

ATTENDU QUE, conformément aux dispositions applicables de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme (c. A-19.1), le présent règlement est soumis à l’examen de sa conformité aux objectifs et au document complémentaire du schéma de la MRC de Maria-Chapdelaine;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d’Albanel adopte le projet de Règlement d’amendement n° 17-228 modifiant le Plan d’urbanisme n° 11-157 et ses amendements, comme présenté aux membres du conseil, avec absence de lecture.

17-186

**8.10 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT D'AMENDEMENT N° 17-229
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 11-158 ET SES
AMENDEMENTS**

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel est régie par le *Code municipal* et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité d'Albanel est entré en vigueur le 28 septembre 2011;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité d'Albanel a le pouvoir, en vertu des articles 113 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1), d'amender son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le conseil municipal a jugé bon de mettre à jour certaines dispositions de son règlement de zonage afin d'ajuster les normes relatives aux piscines privées en fonction de la réglementation provinciale à cet effet;

ATTENDU QUE le conseil municipal a jugé bon de mettre à jour certaines dispositions de son règlement de zonage à la suite de l'entrée en vigueur du règlement 16-406 modifiant le Règlement de contrôle intérimaire numéro 15-379 de la MRC de Maria-Chapdelaine mettant en œuvre la décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant cinq îlots déstructurés, dont un îlot déstructuré se situant sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1);

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1), une consultation publique portant sur le projet de règlement sera tenue;

ATTENDU QUE, conformément aux dispositions applicables de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1), le présent règlement est soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs et au document complémentaire du schéma de la MRC de Maria-Chapdelaine;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le projet de Règlement d'amendement n° 17-229 modifiant le Règlement de zonage n° 11-158 et ses amendements, comme présenté aux membres du conseil, avec absence de lecture.

9. LOISIRS ET CULTURE

17-187

9.1 CENTRE COMMUNAUTAIRE – AUTORISATION D’APPEL D’OFFRES POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d’Albanel autorise le directeur général à procéder par appel d’offres sur invitations d’au moins deux entrepreneurs pour la réfection de la toiture du Centre communautaire.

10. DONS ET SUBVENTIONS

17-188

10.1 FESTIVAL DE LA GOURGANE – SUBVENTION POUR L’ACHAT D’UN CONTENEUR RÉFRIGÉRÉ

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d’Albanel accorde une subvention de 8 882,85 \$ au comité du Festival de la gourgane pour l’achat d’un conteneur réfrigéré.

10.2 COMITÉ CULTURE POUR TOUS DE GIRARDVILLE – DEMANDE DE COMMANDITE

Le conseil de la municipalité d’Albanel ne donne pas de suite à cette demande et demande à ce que soit acheminée une lettre expliquant son refus.

17-189

10.3 CENTRAIDE – DEMANDE DE CONTRIBUTION CORPORATIVE 2017

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d’Albanel accorde une somme de 150 \$ à l’organisme Centraide à titre de contribution corporative dans le cadre de la campagne Centraide 2017.

11. RÉSOLUTIONS

17-190

11.1 LES ENTREPRISES MB ST-FÉLICIEN INC. – AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LA RÉPARATION DE LA GÉNÉRATRICE DE LA STATION DE PRODUCTION D'EAU POTABLE

ATTENDU QU'une panne électrique, subie à l'occasion de violents orages, a occasionné un bris de la génératrice de la station de production d'eau potable;

ATTENDU QUE le bon fonctionnement de la génératrice est essentiel dans de telles circonstances;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
APPUYÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise l'achat des pièces et le paiement de la facture des Entreprises MB St-Félicien inc. pour la réparation de la génératrice de la station d'aqueduc.

17-191

11.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 17-227 CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES

CONSIDÉRANT les pouvoirs octroyés à la Municipalité aux termes du *Code municipal du Québec (CMQ)* et de la Loi sur les compétences municipales (LCM);

CONSIDÉRANT les dispositions du *Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie (SCRSI)* de la MRC de Maria-Chapdelaine actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour la réglementation adoptée en 2006 et amendée en 2010 en matière de prévention incendie afin de tenir compte de la réalité;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance ordinaire du conseil de la municipalité d'Albanel, tenue le 5 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le Règlement numéro 17-227 concernant la prévention des incendies comme présenté aux membres du conseil avec absence de lecture.

12. FORMATIONS

13. INFORMATION

13.1 MRC de Maria-Chapdelaine – Transmission du projet de Règlement numéro 17-411 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maria-Chapdelaine ainsi que le document complémentaire concernant l'élevage d'animaux dans les milieux habités

14. INVITATIONS

15. CORRESPONDANCE

15.1 Remerciements

15.2 Bordure au coin des rues Coteau-Marcil et Claude

15.3 Problème d'eau obstruant le 3^e Rang

16. AUTRES SUJETS

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la présente séance, la question posée porte sur le sujet suivant :

➤ La problématique au coin des rues Coteau-Marcil et Claude.

17-192

18. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER

QUE la séance soit levée à 20 h 10.

Fait et passé à Albanel en ce troisième jour de juillet 2017.

FRANCINE CHIASSON, mairesse

RÉJEAN HUDON, directeur général